

Les échos du conseil du 21 décembre 2009

■ Installation d'un nouveau Conseiller Municipal



L'évolution de son activité professionnelle ne lui permettant plus d'assurer son mandat avec toute la disponibilité nécessaire, M. Séverin Prené a préféré démissionner de son mandat de conseiller municipal. C'est donc M. Christian

Birebent, figurant juste après sur la liste *Changeons pour mieux vivre à Montrouge*, qui lui succède dans cette fonction.

■ Fixation de la composition des commissions municipales

Suite au remplacement de M. Prené par M. Birebent, il a été procédé à la désignation des membres des trois commissions prévues au règlement intérieur du conseil municipal :

- 1^{ère} Commission : Finances
Personnel – Administration
- 2^e Commission : Travaux - Urbanisme
Environnement

- 3^e Commission : Jeunesse - Sports
Culture – Affaires Sociales - Santé

M. Birebent prend la place de M. Prené dans la 1^{ère} commission

■ Changement d'appellation de l'OPH de Montrouge

En application de l'article 6 de l'ordonnance du 1^{er} février 2007, relative aux offices publics de l'habitat, l'*Office Public d'Habitations à loyer modéré de Montrouge* a été transformé de plein droit en *Office Public de l'Habitat* et devient *Montrouge Habitat-OPH*.

■ Fixation de la redevance d'assainissement 2010

Le montant de la redevance d'assainissement, applicable au 1^{er} janvier suivant, a été fixé. Compte tenu des investissements importants réalisés depuis plusieurs années sur le réseau d'assainissement, le taux de redevance d'assainissement a été amené à augmenter progressivement depuis l'exercice 2006 (7 centimes d'euro à 12 centimes d'euros par m³, depuis le 1^{er} avril 2009). Il reste néanmoins l'un des tarifs les plus bas d'Ile de France.

■ Parcs de stationnement : Approbation du principe de la délégation de services publics



La Ville de Montrouge avait confié, par délibération du 21 décembre 1998, la gestion de sept parcs de stationnement souterrain à la société *Vinci Park*, délégation enrichie d'un huitième parc par délibération en date du 21 juin 2000. La date d'échéance de cette délégation a été fixée au 31 décembre 2010. Suite à l'acquisition de deux nouveaux parcs, la Ville a choisi, par voie de délibération en date du 17 décembre 2002, comme délégataire la société *Omniparc*.

Ce sont donc 11 parcs de stationnement qui devront être gérés à compter

du 1^{er} janvier 2011 sur le territoire de notre commune. Pour retrouver une pleine attractivité, certains parcs nécessiteront, des travaux de rénovation et d'embellissement, voire une signalisation et/ou une communication plus pertinente.

■ Diagnostic de la flotte automobile : demandes de subventions

Afin d'optimiser la gestion du parc automobile, composé de 115 véhicules, et de diminuer les coûts de son exploitation, la Ville de Montrouge envisage de faire réaliser un diagnostic sur l'ensemble de sa flotte automobile.

Ce diagnostic doit donner des pistes d'actions concrètes en vue de gains en matières économique et environnementale.

Le cabinet *Diagnostic CO₂* a été désigné pour assurer cette prestation pour un montant de 5 990 € HT. Mais plusieurs organismes semblent pouvoir apporter leur contribution. En effet, le *Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité* en Ile-de-France, dont Montrouge est adhérente, comporte depuis 2001 un service Énergie et environnement, destiné à permettre aux collectivités territoriales une meilleure maîtrise de l'énergie consommée.

Les carburants des véhicules représentant 7% des dépenses énergétiques de ces mêmes collectivités, le syndicat finance à hauteur de 25% les diagnostics de leurs parcs automobiles.

En outre l'*Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie* (ADEME), peut subventionner ce type d'étude.

Tchat avec Jean-Loup Metton les lundis 26 avril et 31 mai de 19h à 20h sur 92120.fr

■ Restauration de l'Église Saint Jacques : d'importantes subventions demandées

L'église *Saint-Jacques-le-Majeur* construite entre 1934 et 1937 a fait l'objet d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté n°2006-474 du 04/04/2006.

A travers le temps, le bâtiment a développé des pathologies importantes. Ces dernières résultent, d'une part, de la nature du sous-sol et, d'autre part, d'une agression climatique en façade, se traduisant notamment par une carbonatation des bétons. Une carbonatation qui a entraîné un phénomène de corrosion des aciers mis en œuvre dans la structure en béton armé de l'édifice qui a lui-même provoqué un éclatement des bétons d'enrobage. Pour ces raisons et du fait de l'ancienneté de la construction, une restauration de l'église a dû être envisagée.

Pour mener à bien ces travaux, un marché de maîtrise d'œuvre a été confié au cabinet *Pierre-Antoine Gatier*, Architecte en chef et Inspecteur Général des Monuments Historiques. Il est assisté par les cabinets *Unanime*, en qualité de bureau d'études structures, *31 MS Consulting*, en qualité de bureau d'études fluides, et *Asselin* en qualité d'économiste. Les études de maîtrise



d'œuvre sont en cours et le dossier « Diagnostic » a été remis à la maîtrise d'ouvrage.

Aujourd'hui, les travaux sont évalués en fourchette haute à 5 570 000€ HT et devraient se dérouler de 2011 à 2014, en plusieurs tranches successives. L'ensemble des problèmes structurels et du clos couvert sera traité ainsi que les corps d'états techniques notamment en terme de chauffage, ventilation et d'électricité.

Afin de permettre le financement des travaux de restauration de cet édifice, seront sollicitées des subventions auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, du Conseil régional d'Ile-de-France, du Conseil général des Hauts-de-Seine, de la paroisse Saint-Jacques, du bureau des Cultes du Ministère de l'Intérieur.



Les échos du conseil du 20 janvier 2010

■ 34-36 avenue de la République : dépôt de permis de démolir



La commune a affiché sa volonté de mener à bien la rénovation du centre ville avec entre autres un projet de réaménagement de la *place Emile Cresp* comprenant la démolition des deux immeubles sis 34-36, avenue de la République. En effet, ces deux bâtiments ne s'inscrivent pas dans une logique de cohérence urbaine. Cette démolition est d'autant plus nécessaire qu'une sortie de métro est prévue à cet emplacement. Depuis le 20 décembre 2006, date de l'ordonnance d'expropriation, la commune est propriétaire de l'ensemble de ces deux bâtiments.

■ Achat du site Schlumberger : une révision du PLU s'imposait

Le site *Schlumberger*, qui appartenait depuis 2004 à la société *Carlyle*, vient d'être acheté par un important groupe bancaire dans le cadre d'une opération de regroupement sur un seul site d'un nombre important de ses activités.

Une révision simplifiée s'impose au PLU afin de répondre aux nouveaux besoins sur le site. Dans le cadre du regroupement de ses activités, le groupe bancaire a besoin de surfaces de bureaux supplémentaires pour s'adapter à l'existant. Il conviendrait de définir un projet d'aménagement global pour répondre à ce besoin.

Afin de mener à bien cette révision simplifiée, une procédure définie dans le code de l'urbanisme doit être strictement respectée. Celle-ci comprend une concertation tant avec le public qu'avec les personnes publiques associées. Une réunion publique sera organisée afin de recueillir l'avis des montrougiens sur les modifications. Par ailleurs, des communications seront réalisées par l'intermédiaire du site internet de la ville, dans le

Montrouge Magazine et par une exposition. Enfin, la concertation s'achèvera par la tenue d'une enquête publique et la présence d'un commissaire enquêteur avec des permanences.

Subventions de fonctionnement : attributions complémentaires

Après examen des demandes de subventions transmises depuis le dernier Conseil Municipal, et compte-tenu de l'intérêt local des projets ou activités menés par ces associations, il a été inscrit 157 395,00€ répartis de la façon suivante :

- au Stade Multisports de Montrouge (tournois nationaux) : 20 395€
- Union pour le Développement de l'Artisanat et du Commerce (UDAC) : 110 000€
- Montrouge Services : 27 000€

Retrouvez le compte rendu complet sur www.ville-montrouge.fr, rubrique « Vie municipale ». Prochain conseil municipal mercredi 12 mai.

■ Future station de métro : promotion de l'Art contemporain

La Ville de Montrouge soucieuse de donner un caractère représentatif de l'engagement de notre ville en matière de promotion de l'art contemporain à la future station de métro et la RATP, maître d'ouvrage des travaux, ont décidé de mener une étude préliminaire à ce sujet.



Cette étude a conduit la RATP à lancer une consultation auprès de sociétés d'ingénierie culturelle, auxquelles il était demandé de présenter un concept d'intervention et de proposer les créateurs les plus en adéquation avec celui-ci. L'analyse, par la Ville et la RATP, des dossiers ainsi recueillis, a conduit à désigner un titulaire pour le marché d'études. La Ville de Montrouge, initiatrice du projet, assure l'intégralité du financement des études de conception, soit la somme de 80 000€ HT pour un coût global de 250 000€.